

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	01.11.2016	9h34		DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste			Lié à :(obligatoire) ad 16.029
Titre : Amendement au projet de décret portant approbation de la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (Établissement hospitalier multisite cantonal)			
Contenu :			
<p>Article 2 (nouveau)</p> <p>¹L'HNE étudie, dans un délai de deux ans au maximum à compter de l'entrée en vigueur du présent décret, la possibilité et l'opportunité d'offrir des prestations de chirurgie élective et/ou ambulatoire légères en lien avec la policlinique des Montagnes neuchâtelaises.</p> <p>²L'examen de la possibilité et de l'opportunité de telles prestations comprend l'analyse d'une intégration complète aux activités et locaux de l'HNE, celle de l'exploitation d'une unité conjointe en partenariat avec un prestataire privé et celle d'une coopération valorisant les infrastructures existantes de partenaires privés.</p> <p>(Différence avec l'amendement de la commission : non-insertion de la 2^e phrase de l'alinéa 1 : <u>Le cas échéant, il veille à ce que ces prestations ne nuisent pas à l'atteinte des tailles critiques utiles dans les activités de chirurgie du site de soins aigus.</u>)</p>			
Motivation (facultatif) :			
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :			
Martine Docourt Ducommun			
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	
Baptiste Hurni			